

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssecuritaires.ca

Volume 6 • Numéro 6 • Le 19 août 2015

La chimiothérapie par voie orale : plus qu'une simple pilule

La chimiothérapie par voie orale fait référence à des médicaments (comprimés, capsules ou liquides) pris par la bouche pour lutter contre le cancer. Les gens atteints du cancer préfèrent recevoir ce traitement à la maison, plutôt que de se rendre à l'hôpital ou dans une clinique, car il est beaucoup plus facile d'avaler des comprimés que de recevoir des injections par intraveineuse. Toutefois, même si ses médicaments peuvent être pris par voie orale, ils ne sont pas nécessairement plus sécuritaires que la chimiothérapie par injection. En fait, les pilules de chimiothérapie peuvent être aussi concentrées que les injections et les perfusions de chimiothérapie. Des erreurs de posologie peuvent entraîner de graves effets indésirables et même la mort.

Pourquoi la chimiothérapie par voie orale est-elle si spéciale?

Les médicaments de chimiothérapie administrés par voie orale et par injection se ressemblent. Les deux types ont des caractéristiques spéciales. Voici quelques exemples :

- Les médicaments de chimiothérapie peuvent tuer des cellules cancéreuses, mais aussi des cellules saines. Si la posologie n'est pas respectée, ils pourraient causer des dommages beaucoup plus graves que les autres médicaments.
- Plutôt que d'être pris tous les jours, les médicaments de chimiothérapie sont administrés par voie orale selon des cycles. Par exemple, le patient peut prendre les médicaments pendant deux semaines et faire une pause d'une semaine avant de recommencer. Il faut planifier les cycles pour éviter de trop prendre de médicaments ou d'en oublier.
- Certains médicaments de chimiothérapie sont utilisés pour traiter plus d'un type de cancer. La dose prescrite peut varier selon le type de cancer.
- Les médicaments de chimiothérapie peuvent être nocifs pour les gens qui ne sont pas atteints d'un cancer. Pour éviter une exposition inutile et des incidents, les pilules de chimiothérapie doivent être manipulées et jetées de manière appropriée et sécuritaire.

L'incident

Médicamentssecuritaires.ca a été informé qu'une personne prenant de la capécitabine, un médicament de chimiothérapie qui doit être administré par cycle, incluant un temps d'arrêt, avait été admise à l'hôpital. Pendant son séjour, elle aurait reçu une dose tous les jours. Après avoir obtenu son congé hospitalier, elle devait continuer à prendre de la capécitabine tous les jours et n'a pu faire une pause comme l'exigeait le cycle. L'oncologue s'est rendu compte de cette erreur une semaine après que la personne eut quitté l'hôpital.

Que puis-je faire pour éviter ce problème?

Voici ce que suggère Medicamentssecuritaires.ca pour prévenir que des erreurs liées à l'administration des médicaments de chimiothérapie surviennent :

- Fournissez tous les renseignements nécessaires au pharmacien pour qu'il prépare l'ordonnance, comme votre diagnostic de cancer, votre taille et votre poids, et ce que vous avez compris de votre horaire de chimiothérapie.
- Renseignez-vous sur l'horaire de dosage des médicaments de chimiothérapie administrés par voie orale. Prenez des notes dans un calendrier s'il le faut.
- Conservez une liste de tous vos médicaments. Apportez-la chaque fois que vous consultez un professionnel de la santé (p. ex., rendez-vous dans une clinique ou un bureau, visites aux urgences et séjours à l'hôpital). Vous devriez également apporter tous vos médicaments et aviser vos professionnels de la santé que vous prenez des médicaments de chimiothérapie administrés par voie orale.
- Vérifiez le nom, la dose, les instructions et le contenu de votre ordonnance. Avisez le pharmacien si vous avez un doute.
- Quand vous manipulez des médicaments de chimiothérapie administrés par voie orale, vous devriez éviter que les médicaments entrent en contact avec votre peau et celle des soignants membres de la famille (p. ex., en portant des gants).
- Retournez les médicaments inutilisés, retirés ou périmés au pharmacien afin qu'il les élimine de façon appropriée.¹

Conseils pour les praticiens :

- Vérifiez toujours le diagnostic, la taille, le poids et l'horaire de chimiothérapie du patient quand vous traitez une ordonnance pour des médicaments de chimiothérapie administrés par voie orale.
- Vérifiez les médicaments et l'horaire de dosage avec le patient.
- Si les horaires sont complexes, inscrivez les renseignements de dosage dans un calendrier.

Barre latérale : Renseignements importants de Santé Canada sur l'innocuité de l'acétaminophène

Après avoir analysé les cas de lésions hépatiques associés à ou la relation entre l'acétaminophène et les lésions hépatiques au Canada, Santé Canada a annoncé la prise de nouvelles mesures pour améliorer l'innocuité de l'acétaminophène et minimiser le risque de dommage au foie.

L'acétaminophène est un médicament utilisé pour soulager la douleur et réduire la fièvre. Il est mieux connu sous le nom de Tylenol, mais il est également présent dans plusieurs produits vendus avec ou sans ordonnance. L'acétaminophène est sécuritaire et efficace s'il est administré selon la posologie reconnue ou prescrite. Toutefois, la prise excessive de ce médicament peut endommager votre foie et entraîner une insuffisance hépatique ou même la mort.

Santé Canada et ISMP Canada président un comité directeur qui prendra diverses initiatives pour renseigner les gens et leur rappeler que l'acétaminophène doit être pris de façon sécuritaire. D'autres mesures pour accroître l'innocuité de l'acétaminophène seront prises au cours des prochains mois. Pour en savoir davantage, une [mise à jour de Santé Canada](#), un [résumé de l'examen d'innocuité de l'acétaminophène](#) et une [page de renseignements sur l'acétaminophène](#), visitez le site Web de Santé Canada.

Pour en savoir davantage sur l'innocuité de l'acétaminophène, visitez le site Web d'ISMP Canada et lisez l'article [Spotlight on Acetaminophen](#) (en anglais seulement) sur [SafeMedicationUse.ca](#)

¹ Goodin S., N. Griffith, B. Chen, K. Chuk, M. Daouphars, C. Doreau, R. A. Patel, R. Schwartz, M. J. Tamés, R. Terkola, B. Vadnais, D. Wright et K. Meier. *Safe handling of oral chemotherapeutic agents in clinical practice: recommendations from an international pharmacy panel*, Journal of Oncology Practice, 2011, janv., 7(1):7-12.

Les bulletins de l'ISMP Canada contribuent aux alertes mondiales sur la sécurité des patients.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.